

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize Janvier à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	CUSINATO Françoise	RICLOUX Benoît
AIROLDI Michel	FUMEY Françoise	THEVENOT Marie-Christine
BELOT François	GHARBI Stéphanie	VARCHON Daniel
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra		
Etaient absents excusés		
GIACOMINI Sébastien	a donné procuration à	AIROLDI Michel
MOULIN Cyril		
MOUREY Martine	a donné procuration à	RICLOUX Benoît
POUZOL Michel	a donné procuration à	CLAIRONNE-MOUYOKI A.
RACLE Olivier	a donné procuration à	BARTHELET Catherine

Madame Alexandre CLAIRONNE-MOUYOKI a été désignée comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 30

Délibérations

01 – FORET – Affouage sur pied – Campagne 2017/2018

Vu le Code forestier et en particulier les articles L.112-1, L.121-1 à L.121-5, L.212-1 à L.212-4, L.214-3, L.214-5, L.243-1 à L.243-3.

Exposé des motifs :

Stéphanie GHARBI rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de **PELOUSEY**, d'une surface de **151.61 ha** étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du **17/03/2011**. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la commune souhaite préserver. Pour chaque coupe de la forêt communale, le conseil municipal peut décider d'affecter tout ou partie de son produit au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (Articles L.243-1 du Code forestier).
- L'affouage étant partagée par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune sont admises à ce partage.
- La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne **2017-2018**.

En conséquence, elle invite le Conseil municipal à délibérer sur la campagne d'affouage **2017-2018** en complément de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF ;

Considérant l'avis de la commission bois formulé lors de sa réunion du 16 Novembre 2017 ;

Considérant la délibération sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice **2016-2017** en date du 3 Octobre 2016.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) de la parcelle 10 r et 11 r à l'affouage sur pied ;
- arrête la liste des affouagistes jointe à la présente délibération ;
- désigne comme garants :
 - Catherine BARTHELET
 - Stéphanie GHARBI
 - Sébastien GIACOMINI
- arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- fixe le volume maximal estimé des portions à 60 stères sur 2 ans (2017 et 2018) ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- fixe le montant de la taxe d'affouage s'élève à 7.00 €/stère ;
- fixe les conditions d'exploitation suivantes :
 - ⇒ L'exploitation se fera sur pied dans le respect du règlement national d'exploitation forestière.
 - ⇒ Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.
 - ⇒ Le délai d'exploitation est fixé au **15 avril 2018**. Après cette date, l'exploitation est interdite.
 - ⇒ Le délai d'enlèvement est fixé au **30 septembre 2018** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
 - ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
 - ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.
- Autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

02 – FORET – Renouvellement certification PEFC

L'adhésion à la certification PEFC, organisme permettant de promouvoir la gestion durable de la forêt, est arrivée à échéance, Madame le Maire propose son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le renouvellement pour 5 ans de l'adhésion de la commune à la certification PEFC et autorise Madame Le Maire à réaliser les démarches nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

03 – LOGEMENT COMMUNAL – Renouvellement bail

Le bail d'habitation signé avec Madame Magali GACHOD pour le logement communal, sis 10 b grande rue, est arrivé à expiration.

Madame Le Maire propose de le renouveler dans les mêmes conditions, sauf pour l'article 6 – CHARGES, les factures de gaz sont adressées désormais par le fournisseur directement au locataire, il en est de même pour l'eau et l'assainissement.

Condition de location à compter du 17 Janvier 2018 :

- Loyer mensuel 550 € 00
- Caution 550 € 00
- Durée du contrat 3 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces conditions et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à cette location.

04 - Questions diverses - Informations diverses et dates à retenir

- Les conseillers prennent connaissance du projet global de la rue du Terne avec les modifications qui ont été apportées en suite de la réunion publique. Une nouvelle réunion aura lieu la semaine prochaine avec le cabinet pour affiner les postes de dépenses et les élus pourront délibérer sur le projet et les demandes de subvention lors du prochain conseil municipal.

Le maire informe :

- Grand Besançon :
 - Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) va entrer en révision. Les élus seront associés aux évolutions proposées.
 - L'école de musique de Plateau récemment créée sur le modèle de l'EMICA propose son premier concert. La volonté du Grand Besançon est d'harmoniser le soutien à toutes les écoles dites structurantes de l'agglomération.
 - Grâce à l'adhésion de la commune au service aide aux communes, un audit sur le parc informatique a été réalisé. Il en ressort des améliorations qui seront à apporter et budgéter cette année : une meilleure organisation de la sauvegarde des données, l'annonce des cookies sur le site internet, des logiciels à actualiser...
 - Une conférence des maires a eu comme principal thématique la présentation de la future charte de gouvernance qui serait mobilisée en cas de transformation en communauté urbaine. Elle s'appuie sur la charte politique du Grand Besançon et s'inspire largement de la charte adoptée à l'occasion de la prise de compétence PLUi. Elle met en exergue la volonté de s'appuyer sur l'expérience communale et le travail en secteur avec les adjoints ou conseillers municipaux délégués dans leur spécialité.
 - Le transfert eau potable/pluviale, assainissement et GEMAPI a bien eu lieu ce premier janvier comme prévu. Un rendez-vous pour échanger sur les dossiers en cours est organisé la semaine prochaine.
 - Des réunions sont également en cours pour évaluer l'impact du transfert de la compétence voirie.
- L'Agence de l'eau annonce de nouvelles modifications des taux des aides à la performance épuratoire, c'est le Grand Besançon qui devra les gérer désormais...
- Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial annonce également la révision de son document de planification. Le PLUi devra tenir compte des évolutions de ce plan supra-communal ou intercommunal.
- Le SYBERT propose l'achat de gobelets réutilisables pour les collectivités. Le comité consultatif festivités verra si cela est intéressant de grouper un achat avec les associations du village.
- Les compagnons du Devoir et du Tour de France annonce des Journées portes ouvertes du vendredi 19 au dimanche 21 janvier 2018.
- INSEE : nous avons reçu les chiffres officiels issus du dernier recensement de la population : population légale en 2015 : 1495 hab soit 1522 en population totale. Données pour le 1er janvier 2017 : 1527 habitants pour la population totale.
- ENEDIS nous informe d'une mission de surveillance de ses lignes par le biais d'un survol en hélicoptère de notre commune.
- Maire et adjoints suivent les dossiers suivants qui sont toujours en cours : discussions, établissement de devis pour la mise en œuvre de la fin des marches arrière des camions de collecte, gestion des litiges/interrogations liées à l'urbanisme ou relations parfois difficiles de voisinage, dossier d'expropriation, impact de l'affluence de la circulation rue du Chêne Bénit, travaux à organiser rapidement rue des Vignes en suite d'une dégradation conséquente de la chaussée, remise en état du parking de la cabane de chasse après l'évacuation des dernières coupes d'affouage...
- Le premier PACS a été signé en mairie mi-décembre.
- La 2eme Nuit de la lecture a eu lieu à la bibliothèque grâce aux bénévoles que les élus remercient pour leur investissement.
- Daniel Varchon, Benoît Ricloux et Michel Airoldi ont participé à l'assemblée générale des anciens combattants.

- Le comité consultatif jeunes citoyens s'est réuni plusieurs fois pour préparer une intervention lors des vœux et une collecte au profit des Restos du Cœur.
- La distribution des colis est en cours auprès des plus de 80 ans n'ayant pas participé au repas des aînés.

AGENDA :

Agenda des élus :

- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme
- Tous les lundis – 20 h 00 – Municipalité

Événements futurs :

- Vendredi 19 Janvier 2018 – 20 h 00 - Vœux du Maire – Maison de la Noue
- Samedi 20 Janvier 2018 – Collecte pour les Restos du Cœur – CC jeunes citoyens
- Samedi 27 Janvier 2018 – Loto du Comité de Jumelage – Maison de la Noue
- Vendredi 9 Février 2018 – Tarot de la chasse – Salle Saint-Martin
- Mercredi 14 Février 2018 – Don du sang – Maison de la Noue

Prochains Conseils Municipaux :

- Lundi 5 février - 20h30
- Lundi 5 mars - 20h30
- Lundi 26 mars - 20h30

Fin de la séance à 23 h 00